

Fonds pour la formation professionnelle forestière

## Rapport d'activités 2021

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP Forêt) a bouclé son treizième exercice par une perte de CHF 12 793.48. Les charges ont dépassé le montant au budget de quelque CHF 55 000.- et atteignent CHF 1 239 233.49 (budget: CHF 1 184 000.-). Le dépassement correspond assez exactement au montant versé en 2021 par le FFP Forêt aux associations et institutions régionales pour leur participation à des foires professionnelles ou salons de la formation. Cette dépense n'était pas prévue dans le budget, car elle avait été adoptée après le bouclage de ce dernier. Mais ce soutien a été fort apprécié dans la branche.

Les recettes sont pratiquement les mêmes que celle de l'exercice précédent et atteignent CHF 1 226 440.01 (budget: CHF 1 160 000.00). La perte mentionnée ci-dessus entraîne une diminution de capital du Fonds, qui se monte fin 2021 à CHF 665 199.47.

En 2021, 1267 entreprises étaient assujetties au FFP Forêt, dont 55.5% étaient membres d'une association régionale de propriétaires de forêts ou d'Entrepreneurs forestiers Suisse (FUS). Les chiffres mentionnés ne comprennent pas les entreprises des cantons de VD et VS, car une indemnisation forfaitaire a été négociée avec les organisations et associations concernées. La liste des entreprises recensées est régulièrement mise à jour et publiée sur [www.ffp-foret.ch/publications](http://www.ffp-foret.ch/publications). Le FFP souhaite ainsi donner un aperçu transparent des contributeurs au Fonds.

Afin de ne pas charger démesurément les très petites entreprises et les emplois partiels, le FFP Forêt a introduit un complément au règlement. Il y est précisé à quelles conditions ces entreprises et les personnes actives à temps partiel peuvent être exemptées de contributions ou bénéficier d'une réduction. En 2021, 62 entreprises ont été exemptées et 102 ont versé un montant de cotisation réduit. Nous avons également élaboré à l'adresse des entreprises agricoles et d'autres entreprises mixtes une feuille d'information sur les contributions obligatoires au Fonds, à consulter sur <http://www.odawald.ch/fr/ffp-foret/reglements-et-autres-documents>.

La disposition à s'acquitter de la contribution est en général très bonne. La branche a bien compris le sens d'un financement de la formation professionnelle qui soit indépendant des associations et soutient largement cette démarche. Les entreprises qui ne s'acquittent pas de leur contribution sont traitées conformément au règlement et aux directives d'exécution. Comme les fonds pour la formation professionnelle sont soumis au droit public, les débiteurs récalcitrants reçoivent une décision de l'Ortra Forêt Suisse, organe responsable du FFP Forêt. Lorsque le versement n'est pas effectué malgré la notification de la décision, une poursuite est engagée. Au 31.12.2021, le montant des cotisations liées à des poursuites encore en cours se montait à CHF 13 200.00.

En 2021, 70.6% des recettes ont été consacrées à la réduction des coûts des cours (CHF 80.- par jour de cours et par apprenti). Ces soutiens se sont montés au total à CHF 865 080.- (budget: CHF 820 000.-). Depuis 2021, les organisateurs d'un stand à une foire professionnelle ou un salon de la formation bénéficient également d'une contribution. Le FFP y a consacré CHF 55 027.-. S'y ajoutent les aides accordées à la formation continue à hauteur de CHF 63 575.- (budget: CHF 70 000.-). Les projets Ortra Forêt ont reçu un soutien de CHF 160 000.- (budget: 210 000.-). Le budget des contributions destinées aux projets n'a pas été épuisé en raison de la pandémie. L'Ortra Forêt Suisse a octroyé des soutiens notamment aux projets et aux commissions suivants:

- Commission pour le développement professionnel et la qualité, entre autres pour l'élaboration de documents en lien avec la formation de forestier-bûcheron
- Examens centraux des connaissances professionnelles (PQ Forestier/ère-bûcheron/ne)
- Formation initiale et continue des experts aux examens (PQ Forestier/ère-bûcheron/ne)
- Commission pour l'assurance qualité (CAQ Forêt)
- Projet de révision du plan d'études cadre Forestier/ère ES

Les coûts administratifs, comparativement aux autres fonds pour la formation professionnelle, restent bas. Ils se sont montés en 2021 à CHF 81 816.-, soit 6.7% des charges (2020: 84 929.14, soit 7%) et sont restés ainsi légèrement inférieurs au budget (CHF 84 000.00).

Des accords sont conclus en matière de délimitation des fonds avec les cantons disposant d'un propre fonds cantonal (GE, JU, NE, TI, VD, VS). Dans ces cas, le FFP Forêt réduit le montant des contributions dues par les entreprises et parallèlement aussi ses prestations (p. ex. absence de soutien au CI ou/et à la formation des gardes forestiers). Le montant des contributions en faveur des cantons mentionnés est resté le même que lors des accords antérieurs, ou a été légèrement adapté.

La structure du FFP Forêt n'a pas subi de modifications durant l'année écoulée. L'organe responsable du FFP Forêt est l'Ortra Forêt Suisse et le comité de cette dernière est l'organe stratégique. L'organe opérationnel est la commission du Fonds, dont les membres sont les suivants:

- Roger Sacher (ForêtSuisse, président)
- Didier Wuarchoz (ForêtSuisse)
- Andreas Huber (FUS)
- Bruno Trüb (FUS)
- Christian Kleiber (ASF)

Le secrétariat a été dirigé en 2021 aussi par le chargé d'affaires Rolf Dürig. Nicole Cia, collaboratrice spécialisée au secrétariat, assure également l'encaissement et la comptabilité. Les comptes du FFP Forêt sont contrôlés par BDO AG, Soleure. Comme tous les fonds pour la formation, le FFP Forêt est soumis à la surveillance du secrétariat d'État pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). Chaque année, un rapport détaillé doit être rédigé à l'intention du SEFRI.

Le président de la commission du FFP Forêt ainsi que le chargé d'affaires tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué par leur bonne coopération à la réussite de ce treizième exercice.

La commission du Fonds ainsi que le secrétariat continueront de s'engager pour assurer un travail efficace du FFP Forêt et ainsi maximiser la part des contributions effectivement mises à disposition de la formation initiale et continue en forêt.



Roger Sacher  
Président de la commission du Fonds



Rolf Dürig  
Chargé d'affaires FFP Forêt

Lyss, 28 juin 2022